

maint dans l'intérêt de nos Indiens de supprimer les droits découlant de traités, j'espère qu'on ne ferait rien avant d'avoir entièrement consulté les premiers habitants du Canada et avoir obtenu leur consentement afin que leurs droits et privilèges soient préservés.

**M. l'Orateur:** La Chambre désire-t-elle que ces discours soient imprimés tels quels dans les *Procès-verbaux*?

**Des voix:** D'accord.

#### RADIODIFFUSION, TÉLÉVISION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

**M. Robert Stanbury (York-Scarborough)** présente le 1<sup>er</sup> rapport du comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts.

[Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

#### LE TARIF DOUANIER

##### DÉPÔT DE PROJETS DE MODIFICATIONS RELATIFS À LA NÉGOCIATION KENNEDY

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre la permission de déposer les résolutions des voies et moyens tendant à modifier le tarif douanier en vue d'entériner les engagements du Canada aux termes de l'accord conclu lors de la négociation Kennedy.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Sharp:** Il s'agit de huit résolutions qui, une fois imprimées, constitueront un volume de plus de 100 pages. Elles s'ajoutent aux quatre résolutions tarifaires présentées dans le budget, et dont le comité des voies et moyens est saisi.

La plus longue et la plus importante des nouvelles résolutions énonce en détail les réductions des taux des droits de douane qui entreront en vigueur soit en bloc le 1<sup>er</sup> janvier 1968, soit par tranches réparties sur une période n'excédant pas quatre ans à compter de cette date. Les autres résolutions prévoient un certain nombre de changements corrélatifs dans d'autres dispositions tarifaires: en vue de l'élargissement du numéro prévoyant l'entrée en franchise de certains outillages et dispositifs servant au classement des fruits et légumes; et en vue de la mise en œuvre des résultats des négociations menées concurremment avec la négociation Kennedy afin de permettre certaines initiatives consécutives

aux rapports de la Commission du tarif et ayant trait à l'outillage minier et à certains appareils électroniques.

Ces projets de résolutions ne portent ni sur les produits chimiques ni sur les droits anti-dumping. Des mesures législatives à leur sujet seront présentées en temps opportun, la date de leur entrée en vigueur étant provisoirement fixée au 1<sup>er</sup> juillet 1968.

Les résolutions que je dépose proposent que les concessions tarifaires accordées en vertu de la négociation Kennedy soient mises en application par une loi. Afin toutefois de sauvegarder la position du Canada si un ou plusieurs de nos associés commerciaux ne pouvaient s'acquitter de leurs engagements dans les délais convenus, il est proposé que la loi autorise le gouverneur en conseil, en vertu d'une ordonnance, à retarder la mise en application des concessions prévues.

Je propose que ces projets de résolutions soient imprimés et annexés aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur l'Orateur, l'opposition officielle se réjouit de la présentation de ces résolutions au Parlement. Nous les examinerons minutieusement le moment venu. Nous sommes heureux de voir que le gouvernement s'est réservé un champ libre dans la mise en vigueur de ces réductions tarifaires et il est évident qu'une telle flexibilité sera nécessaire dans les mois à venir.

Nous savons tous que ces réductions tarifaires visent à développer les échanges commerciaux en supprimant les obstacles au commerce international. Tout indique, néanmoins, depuis deux semaines, que certaines personnes, aux États-Unis, voudraient annuler les avantages qui reviendraient de droit au Canada lorsque la libéralisation des échanges obligera les États-Unis à réduire les tarifs douaniers sur nos produits. Certains, aux États-Unis, aimeraient neutraliser tous les gains que peut réaliser le Canada, et établiraient des contingents aux dépens de nos produits. Ces contingents supprimeraient les avantages que les réductions tarifaires américaines offriraient à l'industrie canadienne.

Le sénateur Everett Dirksen, le leader minoritaire au Sénat des États-Unis, a déclaré, à sa conférence de presse de vendredi après-midi:

Le Congrès imposera au moins certains quotas à l'importation, malgré les menaces d'un veto présidentiel.